

société d'expertise comptable fidurex

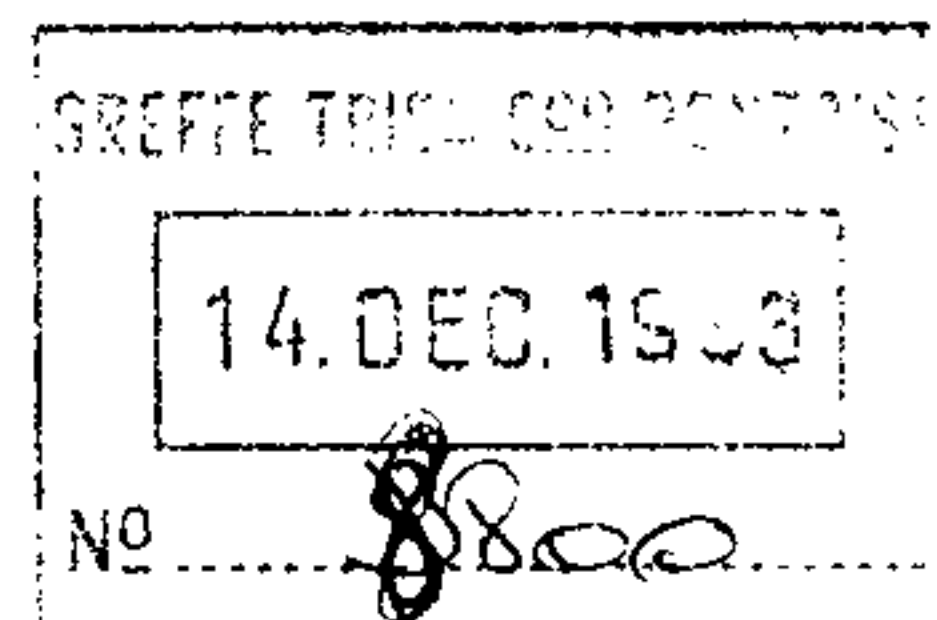
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION PARISIENNE

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

17, rue de l'Arc-de-Triomphe - 75017 PARIS - Téléphone : (1) 42 27 23 01 + - Télécopie : (1) 46 22 06 84

Société Anonyme au capital de 250.000 F.

R.C. PARIS B 672 000 494



RAPPORT DE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Apports en nature effectués par :

Monsieur Francis FAYOLLE

Monsieur Bruno FAYOLLE

A la Société " S.A. FRANCIS FAYOLLE "

Mesdames, Messieurs,

Par ordonnances de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Pontoise en dates du 29 Octobre 1993 et du 1er Décembre 1993, nous avons été désignés en qualité de Commissaire aux apports chargé d'établir un rapport sur l'évaluation des apports en nature que prévoient de faire Monsieur Francis FAYOLLE et Monsieur Bruno FAYOLLE à votre Société dans le cadre d'une augmentation de Capital.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de cette mission en précisant que nous ne nous trouvons pas dans l'un des cas visés par les dispositions légales instituant des incompatibilités, interdictions ou déchéances d'exercer cette fonction.

I. EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

a) But de l'opération

Votre société "S.A. FRANCIS FAYOLLE" société à vocation de holding détient 31,94 % du capital de la société "ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS".

Il est prévu une augmentation de son capital par un apport en nature de 67,88 % du capital de la société "ENTREPRISE J.FAYOLLE ET FILS"; la participation de "S.A. FRANCIS FAYOLLE" dans "ENTREPRISE J.FAYOLLE ET FILS", sera à l'issue de cette augmentation de capital de 99,82 %. C'est l'objectif de cette opération qui consiste en une restructuration financière interne.

b) Propriété, jouissance et conditions.

Votre société deviendra propriétaire des titres "ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS" et des droits qui y sont attachés à compter du jour de l'approbation des apports par votre assemblée.

II. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

La société "ENTREPRISE J.FAYOLLE ET FILS", Société Anonyme au capital de 10 000 000 de francs, représenté par 10 000 actions de 1 000 francs de valeur nominale chacune, entièrement libérées, ayant son siège à SOISY SOUS MONTMORENCY 1, avenue Kellermann, immatriculée sous le numéro B 578 200 776 a pour activité :

- l'entreprise de Travaux Publics et particuliers.

Les apports envisagés, sont constitués par 6788 actions "ENTREPRISE J.FAYOLLE ET FILS" détenus :

- par Monsieur Francis FAYOLLE à concurrence de 6220 actions

- par Monsieur Bruno FAYOLLE à concurrence de 568 actions

La valeur attribuée aux apports est d'un montant de 14 933 600 F soit 2 200 F par action.

Cette évaluation représente une valeur de 22 millions pour la société "ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS" dans son ensemble, alors que la valeur mathématique ressort à 40,43 millions sur le bilan établi à la date du 31 Décembre 1992.

Le principe d'évaluation retenu a consisté à privilégier les valeurs de rentabilité par rapport à la valeur mathématique en retenant 2 valeurs de rentabilité (productivité + rendement) pour une valeur mathématique.

III. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

L' évaluation a été réalisée sur la base des exercices passés approuvés par les Commissaires aux Comptes ; mais nous avons travaillé également selon les normes de l'examen limité sur une situation comptable établie au 30 Septembre 1993.

Nous avons vérifié la réalité des titres apportés et la valeur qui leur a été attribuée.

CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus qui s'élève à 14 933 600 F. C'est une valeur sensiblement inférieure à la valeur comptable, donc extrêmement prudente.

D'après les informations qui nous ont été données cette prudence a été dictée par la conjoncture difficile que subissent dans leur ensemble les entreprises de Travaux Publics. De ce fait si les bénéfices que la société a su générer dans les années passées subissaient un fléchissement dans l'avenir, la consistance des apports réalisés n'en serait pas affectée de façon significative.

La valeur globale des apports correspond donc à la valeur des 1 493 360 actions "S.A. FRANCIS FAYOLLE" à émettre à leur valeur nominale.

Paris le 13 Décembre 1993

François ROCHE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "FRANCIS FAYOLLE", is positioned between two parallel diagonal lines that cross the signature area.